

ARRETE N° 361 - 2023

**AUTORISATION POUR LA POSE D'UNE ENSEIGNE
DELIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

| | | |
|---|--|-------------------------------|
| Déposée le 10/07/2023 | | N° AP 034 123 23 M0010 |
| Par : PHARMACIE DES CONSTELLATIONS <i>Représentée par Madame AUGÉ Julia</i> | | |
| Demeurant à : Place du Soleil 34 990 JUVIGNAC | | |
| Pour : Pose d'une nouvelle enseigne | | |
| Sur terrain sis à : Place du Soleil 34990 JUVIGNAC | | |

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code de l'Environnement - art. L. 581-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal ;

Considérant que le dossier est complet ;

Considérant que le dossier présenté respecte la réglementation ;

ARRETE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à installer l'enseigne « PHARMACIE des CONSTELLATIONS », place du Soleil 34990 Juvignac, décrite dans la demande susvisée.

Article 2 : Le Directeur Général des Services, le Directeur de l'Aménagement et le Responsable de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

JUVIGNAC, le 21 septembre 2023

Le Maire,
Pour Le Maire et par délégation,
L'Adjoint à l'Aménagement du territoire, la production locale et l'attractivité économique.



Gaetan LAN SUN LUK

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gaetan LAN SUN LUK'.